



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive et Règlementaire

PV N° 30
26 mai 2025

Examen des Évocations – Participation de joueurs en état de suspension

Dossier n° 124

Match n° 53097450 Gf Sud Loire La Montagne 1 / Gf Loire et Cens 1 U18F à 11 groupe B du 17.05.2025

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du Gf Sud Loire La Montagne pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du Gf Loire et Cens suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du Gf Sud Loire La Montagne

Dossier n° 125

Match n° 53074375 Le Pellerin Fcbl 1 / Derval Sc Nord Atlantique 1 U15 D1 Masculin groupe A du 17.05.2025

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 4 à l'équipe 1 du club Le Pellerin Fcbl pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Derval Sc Nord Atlantique suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club du Pellerin Fcbl

Dossier n° 126

Match n° 53076779 Gorges Elan 1 / Gj Abbaretz Pierre Bleue 1 U17 D2 Masculin groupe B du 17.05.2025

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club Gorges Elan pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du Gj Abbaretz Pierre Bleue suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de Gorges Elan

Dossier n° 127

Match n° 53077467 Gj Fcs Tcfc 1 / Avessac Fégréac Sc 1 U18 D3 Masculin groupe A du 17.05.2025

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du Gj Fcs Tcfc pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club Avessac Fégréac suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du Gj Fcs Tcfc

Dossier n° 128

**Match n° 28744315 Vieillevigne La Planche As 2 / Gétigné Boussay Fc 2 Seniors D3
Masculin groupe A du 18.05.2025**

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 du club de Gétigné Boussay Fc pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Vieillevigne La Planche As suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de Gétigné Boussay Fc

Dossier n° 129

**Match n° 53351285 St-Julien Divatte Fc 4 / Pont St-Martin Fcgl 3 Challenge du District
Albert Charneau du 25.05.2025**

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 3 du club de Pont St-Martin Fcgl pour en reporter le bénéfice à l'équipe 4 du club de St-Julien Divatte Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de Pont St-Martin Fcgl
- Que l'équipe 4 du club de St-Julien Divatte Fc est qualifiée pour jouer la finale du Challenge du District Albert Charneau
- Transmettre le dossier à la Commission Départementale Seniors Masculins